

E 2/1053

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,
au Chef du Département des Affaires étrangères, A. Lachenal*

L

Paris, 6 décembre 1895

Avant de répondre à Votre billet d'hier relatif à Ménélik¹, j'ai tenu à aller voir M. Nisard, directeur politique au Ministère des affaires étrangères, qui est un personnage permanent et de bon conseil; on ne le relance pas souvent parce qu'il est très sourd, ce qui ne facilite pas les relations, mais du fond de son cabinet il mène beaucoup de choses. J'ai dit à M. Nisard, sans entrer dans les détails, que Ménélik revenait à la charge pour entrer dans l'Union postale, et je lui ai demandé s'il avait quelques renseignements sur les postes d'Abyssinie. Il m'a répondu que non, mais qu'il croyait à l'existence, pour toute organisation postale, de certains messagers plus ou moins irréguliers; il a répété que la France se servait à l'occasion de tel ou tel négociant quand elle avait à faire parvenir des communications dans l'Abyssinie, et a ajouté qu'à son avis, il ne pouvait être

1. Cf. n° 190.



question d'admettre l'Abyssinie dans l'Union postale; en confiant à la Suisse la mission de recevoir les accessions, le monde civilisé lui a donné le mandat évident de n'admettre que des Etats réellement constitués et réellement postiers; on ne traite pas avec des foetus postaux. M. Nisard n'a peut-être pas dit foetus mais il a certainement dit embryons. Il conseille nettement de ne rien répondre, et, si l'occasion se présente de le faire verbalement envers tel ou tel des personnages qui circulent en Europe et se disent représentants officieux de Ménélik, de leur déclarer que la Suisse se refuse à transmettre une demande d'accession de l'Abyssinie à l'Union postale.

Je ne puis, pour ma part, que me ranger à l'avis de M. Nisard; je le trouve fort sage; nous n'avons pas à nous prêter à la spéculation consistant à gagner 3 ou 4 millions en créant des timbres-poste à l'usage des collectionneurs. Il était utile de se faire dire cela par la France, ce qui lève diverses objections. Mon impression est donc qu'il ne faut rien répondre à Ménélik sous aucune forme et se borner à dire à M. Ilg, puisqu'il est en Suisse, que nous sommes absolument résolus à n'accepter et par conséquent à ne transmettre aucune demande d'accession de l'Abyssinie à l'Union postale, comme qu'elle nous soit transmise; que nous avons pu poliment déguiser ce refus sous des prétextes de forme, mais qu'il est inutile d'insister dans la situation postale actuelle de l'Abyssinie, en sorte que nous le prions très sérieusement de ne plus revenir à la charge, attendu que nous ne voulons pas nous mettre toute l'Union postale à dos y compris la France ou tout autre de nos voisins.²

2. *Le Conseil fédéral adopte le 12 décembre 1895 la décision suivante:*

Das Departement des Auswärtigen wird ermächtigt, Hrn. *Ingenieur* Ilg die Eröffnung zu machen, dass der Eintritt Abessyniens in den Weltpostverein angesichts der absolut unzulänglichen Posteinrichtungen in diesem Lande aussichtslos sei, und dass der Bundesrat sich nicht herbeilasse, die mit dem Vertrage von Ucciali zusammenhängende Frage, in welcher diplomatischen Form das Begehren einzureichen sei, zu entscheiden. (E 1004 1/183, n° 4811).